

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
COMMUNE DE DRUILLAT**



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MARS 2020**

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, imposée par cet article, dont un extrait figure ci-après.

**Code général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article 2313-1 :**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12 sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.*

*Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2019 du budget principal de la commune qui n'a pas de budget annexe.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2019.

### *I – La section de fonctionnement*

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La gestion communale peut se comparer à celle d'une famille avec les revenus d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Le principe en est le même : les recettes doivent couvrir les dépenses du quotidien mais également assurer un minimum d'autofinancement pour les investissements.

#### **Les principales dépenses et recettes de la section :**

	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT REALISE EN 2017</b>	<b>MONTANT REALISE EN 2018</b>	<b>MONTANT REALISE EN 2019</b>
<b>DEPENSES</b>	Charges à caractère générale	211 788.39 €	228 971.33 €	226 612.56 €
	Charges de personnel	263 987.05 €	259 118.78 €	249 072.77 €
	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres charges de gestion courante	95 621.56 €	75 513.31 €	53 727.03 €
	<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>571 397.00 €</b>	<b>563 603.42 €</b>	<b>529 412.36 €</b>
	Charges financières	4 461.64 €	3 980.17 €	2 892.86 €
	Charges exceptionnelles	2 487.82 €	1 834.40 €	0.00 €
	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Total des dépenses réelles	<b>578 346.46 €</b>	<b>569 417.99 €</b>	<b>532 305.02 €</b>
	Opérations d'ordre de transfert entre section	41 960.68 €		
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>620 307.14 €</b>	<b>569 417.99 €</b>	<b>532 305.02 €</b>
<b>RECETTES</b>	Atténuation de charges	1 100.39 €	650.75 €	806.54 €
	Recettes des services	60 179.49 €	70 116.80 €	82 896.23 €
	Impôts et taxes	433 766.50 €	440 958.55 €	400 901.27 €
	Dotations, subventions et participations	126 219.72 €	120 140.10 €	148 179.73 €
	Autres produits de gestion courante	35 033.57 €	35 923.74 €	34 809.69 €
	<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>656 299.67 €</b>	<b>667 789.94 €</b>	<b>667 593.46 €</b>
	Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Produits exceptionnels	11 469.20 €	10 576.41 €	5 612.31 €
	Total des recettes réelles	<b>667 768.87 €</b>	<b>678 366.35 €</b>	<b>673 205.77 €</b>
	Opérations d'ordre de transfert entre section	33 410.68 €		
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>701 179.55 €</b>	<b>678 366.35 €</b>	<b>673 205.77 €</b>

**Excédent de fonctionnement reporté de 2018 : 0.00 € (R 002)**

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 46.7913 % (45.645 % en 2017 ; 45.505 % en 2018) des dépenses de fonctionnement de la commune.

**Les dépenses réelles de fonctionnement poursuivent leur baisse :**

ANNEE	Montant des dépenses	Baisse en chiffres	Baisse en %	Cumul en chiffres	Cumul en %
<b>ANNEE 2016</b>	587 630.21 €				
<b>ANNEE 2017</b>	578 346.46 €	- 9283.75 €	- 1.579 %	9 283.75 €	1.579%
<b>ANNEE 2018</b>	569 417.99 €	- 8 928.47 €	- 1.543 %	18 212.22 €	3.122 %
<b>ANNEE 2019</b>	532 305.02 €	- 37 112.97 €	6.9721 %	55 325.19 €	11.6731 %

**Les recettes de fonctionnement** correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux (recette la plus importante : 271 833.00 € (255 793.00 € en 2017 et 265 321.00 € en 2018) ainsi que dans ce chapitre l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération : 128 828.27 € (151 759.50 € en 2017 et 143 325.55 € en 2018, en baisse suite aux transferts de compétences qui donnent lieu à retenue sur cette recette) ; aux dotations versées par l'État (recette en baisse constante puisque de 126 519.72 € en 2017, elles ne représentent plus que 68 191.00 € ; elle était encore d'un montant de 93 920.00 € en 2018), à diverses subventions, aux locations de biens communaux...

**Les recettes de fonctionnement passent de 716 651.24 € en 2016 à 673 205.77 € en 2019. Sur une période de quatre années, les recettes chutent de 43 445.80 € soit 12.82 % ce qui représente une baisse annuelle de 3.20 %.**

ANNEE	Montant des recettes	Différence en chiffres	Différence en %	Cumul en chiffres (par rapport à 2016)	Cumul en % (par rapport à 2016)
<b>ANNEE 2016</b>	716 651.24 €				
<b>ANNEE 2017</b>	667 768.87 €	- 48 882.37 €	- 6.82 %	- 48 882.37 €	- 6.82 %
<b>ANNEE 2018</b>	678 366.35 €	+ 10 597.48 €	+ 1.58 %	- 38 285.22 €	- 5.24 %
<b>ANNEE 2019</b>	673 205.77 €	- 5 160.58 €	0.7665 %	- 43 445.80 €	12.82 %

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité :

Les taux des impôts locaux :

	Taux de 2016	Produit 2016	Taux de 2017	Produit 2017	Taux de 2018	Produit 2018	Taux 2019	Produit 2019
<b>Taxe d'habitation</b>	8.46	130 199 €	8.46	129 523 €	8.50	133 025 €	8.50	137 870 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	11.14	99 391€	11.14	100 605 €	11.19	104 805 €	11.20	108 483 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	37.75	25 821 €	37.75	25 934 €	37.93	26 513 €	37.94	27 013 €

- Les dotations versées par l'Etat :

	En 2016	En 2017	En 2018	En 2019	Différence
<b>Dotation forfaitaire</b>	85 741.00 €	75 552.00 €	72 803.00 €	68 191.00 €	- 17 550.00 €
<b>Dotation de solidarité</b>	20 483.00 €	21 220.00 €	21 117.00 €	21 289.00 €	+ 806.00 €

**Soit une perte sur 4 ans de 16 744.00 €**

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

	En 2016	En 2017	En 2018	En 2019
<b>Garderie (et TAP en 2016 puis uniquement garderie à compter de 2017)</b>	20 674.58 €	13 523.98 €	13 888.70 €	14 151.96 €
<b>Cantine</b>	53 329.50 €	39 200.50 €	52 810.06 €	49 364.64 €

**La variation des recettes de fonctionnement relève essentiellement :**

- de la constante diminution des aides de l'État : DGF,
- de la progression ou de la diminution des recettes des produits des services (cantine, garderie, locations des biens communaux : logements, salle des fêtes...),

- de la bonne tenue des droits de mutation (recette en 2016 : 24 089.00 €, en 2017 : 25 692.00 €, en 2018 : 31 272.00 €, en 2019 : 34 674.00 €).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissements, sans recourir nécessairement à l'emprunt **(129 021.03 € en 2016, 80 872.41 € en 2017, 108 948.36 € en 2018 et 140 900.75 € en 2019)**.

## **II – La section d'investissement**

### **Généralités :**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère plus exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule... il en va de même pour une commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (voirie ou bâtiment...)

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

→ Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),

→ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets de cette même section (par exemple, des subventions relatives aux aménagements sécuritaires, à la construction de bâtiment...)

### **Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2019 étaient les suivants :**

- Des achats de matériel et outillage divers (deux défibrillateurs, du mobilier urbain, une benne pour le personnel technique...),

- du matériel informatique pour l'école dans le cadre du programme « école numérique rurale »,

- des achats de mobilier (armoires pour la bibliothèque),

- fin des travaux d'aménagements sécuritaires de Rossettes et projet d'aménagement du cœur de village,

- Les travaux de voirie,

- Les extensions du réseau électrique,

- Les interventions portant sur la défense incendie (remplacement d'anciens poteaux ou extension du réseau existant),

- Les aménagements des locaux au titre de la Loi AD'AP (mairie, école et église),

- des travaux sur les bâtiments (remplacement de la centrale de l'horloge à l'église, du chauffe-eau de la salle polyvalente),

- la réfection d'une partie de la toiture de la salle polyvalente...

Tous les projets inscrits ne se réalisent pas forcément au cours de l'année, en raison de la nécessité d'études parfois longues, de consultation et d'intervention de services extérieurs, de l'attente de subventions, d'avis techniques, de devis... ou de tout autre obstacle.

Les principales dépenses et recettes de la section en 2019 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement suite à erreur d'imputation d'une subvention du Conseil Départemental	4 370.85 €	<b>Emprunt</b>	0.00 €
<b>Total des comptes en 13</b>	<b>4 370.85 €</b>	<b>FCTVA (Compte 10222)</b>	40 357.00 €
Remboursement d'emprunt (part en capital)	35 522.80 €	<b>TAXE D'AMENAGEMENT Compte 10226</b>	16 719.89 €
Dépôts et cautionnements (en rapport avec les logements communaux)	450.00 €	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2018 (Compte 1068)</b>	177 854.46 €
<b>Total des comptes 16</b>	<b>35 972.80 €</b>	<b>Subvention (Région pour école numérique rurale) – Compte 1322</b>	4 141.60 €
<b>Réseaux d'électrification : Renforcement</b>	3 702.96 €	<b>Erreur d'imputation subvention du conseil Départemental - Compte 1323</b>	4 370.85 €
<b>Total du compte 21534</b>	<b>3 702.96 €</b>	<b>Subvention OBJECTIF ECO ENERGIE (travaux groupe scolaire) – Compte 1328</b>	907.20 €
<b>Les acquisitions de matériel :</b>		<b>Dépôts et cautionnement (Compte 165)</b>	1 050.00 €
Poteaux incendie (3)	8 023.20 €		
Centrale horloge église	2 299.20 €		
Matériel informatique pour l'école	10 356.69 €		
Benne pour services techniques	836.40 €		
Armoire pour bibliothèque	424.18 €		
Deux défibrillateurs (salle polyvalente et local des associations)	3 851.29 €		
Chauffe-eau salle polyvalente	2 708.06 €		
Mobilier urbain	1 577.62 €		
<b>Total des comptes 21568 à 2188</b>	<b>30 076.64 €</b>		
<b>Voirie :</b>			
Travaux annuels	11 138.88 €		
Installations de voirie (Solde des travaux de Rossettes et projet opération cœur de village entrée nord)	21 867.79 €		
<b>Total pour les travaux de voirie (Comptes 2151 et 2152)</b>	<b>33 006.67 €</b>		
<b>Les travaux de bâtiments :</b>			
- AD'AP Mairie (Solde),	4 218.70 €		
- Réfection d'une partie de la			

toiture de la salle polyvalente école, <b>Total travaux bâtiments au 2313</b>	12 280.06 € <b>16 498.76 €</b>		
<b>Portage financier</b> (achat bâtiment route de Pont d'Ain) <b>Total compte 27638</b>	26 004.23 € <b>26 004.23 €</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>149 632.91 €</b>  (276 017.83 € en 2018) <b>(349 691.39 € en 2017)</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>245 401.00 €</b>  (278 790.91 € en 2018) (280 346.08 € en 2017)
<b>Soit un excédent de la section d'investissement de (Pour mémoire, en 2017, la section d'investissement se clôturait par un déficit d'investissement de 69 345.31 € et en 2018 par un déficit de 26 760.57 €)</b>			<b>95 768.09 €</b>

**Solde d'exécution positif reporté de 2019 (compte tenu de la reprise des excédents ou déficits antérieurs : un déficit de 26 760.57 € - un excédent de 95 768.09 € € soit un excédent à reprendre en recettes de la section d'investissement du budget primitif de l'année 2019 de 69 007.52 €)**

Les dépenses d'investissement réalisées en 2019 représentent donc 149 632.91 €.

Les recettes d'investissements pour 2019 s'établissent à 245 401.00 € dont 67 546.54 € sont réellement imputables à cet exercice auxquels s'ajoutent 177 854.46 € d'affectation de résultat de l'année 2018 (compte 1068).

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 font l'objet d'une colonne distincte dans le compte administratif (colonne intitulée : « restes à réaliser »). Ils représentent la somme de 369 870.00 € en dépenses et 200 000.00 € en recettes donc un solde pour les restes à réaliser de **- 169 870.00 €**

Ces crédits se décomposent comme suit :

<b>Programmes</b>	<b>Montants réalisés en 2019</b>	<b>Restes à réaliser (montants qui seront donc repris au budget primitif de 2020)</b>
<b>LES DEPENSES</b>		
Finalisation achat d'une petite parcelle de terrain à La Ruaz – Compte 2111	0 €	2 500.00
Réseau de voirie (travaux annuels – rue de la Chansonne – Compte 2151)	11 138.88 €	31 361.00 €
Réseaux d'électrification	3 702.96 €	9 541.00 €
Aménagement de l'entrée nord du village – Compte 2152 - Opération 13	13 531.18 €	286 468.00 €

Travaux au groupe scolaire (réfection totale du pôle propreté des classes maternelles et autres projets portant sur le remplacement des éclairages classiques par des LED, le remplacement d'anciennes menuiseries, l'abaissement de plafonds dans les classes pour isolations thermique et phonique)	0 €	40 000.00 €
<b>Montant total des restes à réaliser (en dépenses)</b>		<b>369 870.00 €</b>
<b>LES RECETTES</b>		
Emprunt (pour financement projet entrée nord du village et aménagement pôle propreté groupe scolaire)		200 000.00 €
<b>Montant total des restes à réaliser (en recettes)</b>		<b>200 000.00 €</b>

### III – État de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente :

ANNEE	Remboursement en capital
2016	30 392.77 €
2017	41 755.30 €
2018	42 393.09 €
2019	35 522.80 €

La commune n'a plus que deux emprunts en cours à la fin de cette année 2019 :

Objet de l'emprunt	Annuités	Date de fin de remboursement
Bâtiment des associations (01/07)	11 740.00 €	2022
Aménagements sécuritaires (01/17)	15 023.41 €	2026
Pour mémoire emprunt qui s'est terminé en cette fin d'année 2019		
Parking (10/01)	11 652.05 €	2019

Capital restant dû au 31/12/2019 : 158 004.89 €

Un emprunt donc échu fin 2019 (emprunt parking) pour une annuité de 11 652.05 € et un nouvel emprunt en cours de réalisation qui générera une annuité de 19 866.15 € en 2020 puis 20 198.53 € sur 9 ans (fin de cet emprunt : 2029)

Annuités réglées au cours de l'année : 38 415.46 € (capital + intérêts), soit 32.69 € par habitant (38 415.46 € : 1 175 habitants, dernier chiffre communiqué par l'INSEE pour 2019).

L'encours de la dette représente donc environ 135.00 € par habitant (142 € en 2018 contre 736.00 € pour les communes de la même strate de population du département et la capacité de désendettement en années pour DRUILLAT serait de 2 ans contre 4 toujours pour les communes de la même strate de population).

#### IV – Les ratios de la commune \*

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L 2313-1 du CGTC)	Valeurs 2019/habitants	Moyennes nationales de la strate
Dépense réelles de fonctionnement / population	453.03	547.00
Produits des impositions directes / population	231.35	305.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	572.94	355.00
Dépenses d'équipement brut / population	70.88	690.00
Encours de la dette / population	134.77	524.00
DGF / population	76.15	153.00
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	46.79 %	44.00 %
Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonct.	84.41	0.76
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	12.37 %	0.32 €
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	23.47 %	0.76 %

\* Données calculées à partir de la population INSEE 2019 de DRUILLAT soit 1 175 habitants.